SPS-CEA

COMPTES ANNUELS SIMPLIFIÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Bilan simplifié - Compte de résultat simplifié - Annexe simplifiée

SPS-CEA

BILAN SIMPLIFIÉ

Au 31 décembre 2025

ACTIF	Montant
Immobilisations	0,00 €
Stocks	0,00 €
Créances	0,00 €
Disponibilités - compte principal	2 085,38 €
Disponibilités - compte PROJET / réserve de trésorerie	31 200,00 €
TOTAL ACTIF	**33 285,38 €**

PASSIF	Montant
Fonds propres / situation nette	33 285,38 €
Dettes	0,00 €
TOTAL PASSIF	**33 285,38 €**

SPS-CEA

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Exercice 2025

PRODUITS

Produits	Montant
Cotisations des adhérents	62 580,00 €
Aide financière FGAF - développement et communication	3 000,00 €
Remboursements de frais de déplacements	11 131,57 €
Remboursements et régularisations de frais bancaires	1 155,44 €
TOTAL PRODUITS	**77 867,01 €**

CHARGES

Charges	Montant
Activité syndicale nationale	34 003,11 €
Activité syndicale régionale	17 802,17 €
Honoraires et frais juridiques	3 960,00 €
Communication et objets promotionnels	4 167,69 €
Cotisations et affiliations	1 265,50 €
Commission exécutive nationale	6 891,13 €
Indemnité statutaire - Secrétaire général	3 600,00 €
Frais de téléphonie	66,18 €
Frais divers de fonctionnement	4 079,08 €
TOTAL CHARGES	**75 834,86 €**
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	**2 032,15 €**

SPS-CEA

ANNEXE SIMPLIFIÉE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

1. Présentation de l'organisation

Le SPS-CEA est une organisation syndicale professionnelle. Les présents comptes retracent les opérations réalisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2. Principes retenus pour l'établissement des comptes

Les comptes ont été établis à partir des opérations bancaires de l'exercice et des pièces justificatives disponibles.

Les produits et les charges ont été classés selon leur nature. Les remboursements directement rattachables à certaines dépenses ont été identifiés séparément ou portés en diminution des dépenses concernées selon leur nature.

Les mouvements effectués entre les comptes bancaires du SPS-CEA sont considérés comme des mouvements internes de trésorerie et sont neutralisés dans le compte de résultat.

3. Trésorerie et compte PROJET

Le SPS-CEA dispose d'un compte bancaire principal destiné aux opérations courantes ainsi que d'un second compte bancaire, dénommé en interne « *compte PROJET* ».

Ce second compte constitue une réserve de trésorerie pluriannuelle, progressivement constituée afin d'anticiper les besoins financiers futurs de l'organisation. Cette réserve peut également être mobilisée temporairement afin de répondre aux besoins de trésorerie courante du syndicat.

Les virements réalisés entre le compte principal et le compte PROJET ne constituent ni des produits ni des charges et sont donc neutralisés dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2025, le compte principal présente un solde de 2 085,38 € et le compte PROJET un solde de 31 200,00 €, soit une trésorerie bancaire totale de 33 285,38 €.

La répartition interne du compte PROJET entre différents besoins futurs constitue un outil de gestion interne et ne correspond pas à des provisions comptables.

4. Cotisations des adhérents

Les cotisations sont comptabilisées pour leur montant effectivement acquis au SPS-CEA. Les rejets de prélèvements, chèques rejetés, remboursements, annulations et autres régularisations portant sur les cotisations sont déduits des encaissements bruts et ne constituent pas des charges de fonctionnement.

Pour l'exercice 2025, les cotisations nettes acquises s'élèvent à 62 580,00 €.

5. Aide financière de la FGAF

Le SPS-CEA a bénéficié au cours de l'exercice d'une aide financière de la FGAF d'un montant de 3 000,00 €. Cette aide est destinée à accompagner le développement et les actions de communication du SPS-CEA.

La cotisation d'affiliation versée par le SPS-CEA à la FGAF est comptabilisée séparément parmi les charges de l'exercice.

6. Activité syndicale et déplacements

Les charges liées à l'activité syndicale comprennent notamment les déplacements, réunions et visites effectués dans le cadre de l'activité nationale et régionale du SPS-CEA.

Les remboursements de frais de déplacement reçus de l'administration sont identifiés distinctement des dépenses correspondantes.

7. Indemnité statutaire du secrétaire général

Une indemnité statutaire d'un montant total de 3 600,00 € a été versée au secrétaire général au cours de l'exercice 2025, soit 300 € par mois.

Cette indemnité est comptabilisée dans les charges de l'exercice conformément aux dispositions internes applicables à l'organisation.

8. Situation à la clôture

Au 31 décembre 2025 : créances : 0,00 € ; dettes : 0,00 € ; emprunts et dettes bancaires : 0,00 € ; immobilisations : 0,00 € ; stocks significatifs : 0,00 €.

Le SPS-CEA n'emploie aucun salarié directement dans le cadre d'un contrat de travail.

Aucun engagement financier significatif hors bilan n'a été identifié à la clôture de l'exercice.

9. Résultat de l'exercice

Les comptes de l'exercice 2025 font apparaître un total de produits de 77 867,01 € et un total de charges de 75 834,86 €, soit un excédent de l'exercice de 2 032,15 €.

10. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'a été identifié.

trésorier national



Trésorier national adjoint.

